

Réunion des fédérations et de la Commission territoriale du CNOSF sur le CNDS

Mercredi 29 octobre 2014

Motion

Réunis ce jour à la Maison du Sport Français, les délégués de 68 fédérations membres du CNOSF et de la Commission Territoriale, ont pris note de la lettre adressée par les deux ministres à leur intention à propos de la mise sur pied d'un plan stratégique formalisé entre l'Etat et le CNOSF d'une part et du CNDS, de ses objectifs et de son organisation d'autre part.

Sur le CNDS, ils ont fait le constat de son éloignement par rapport à l'objet initial formulé en 1979 avec le FNDS.

Ils ont de même été d'accord pour souligner l'importance du mot développement dans l'intitulé du CNDS et sur le fait que pour le mouvement sportif, développement se traduit par la place du sport dans la société française.

Le critère de la progression du nombre de licences, incontestable et sérieux, est le critère de base de toutes les politiques fédérales. Il n'a malheureusement jamais été mis en avant par les différents ministères successifs dont les priorités ont plutôt mis en évidence un manque de continuité dans les orientations affichées et le souci de proposer des remèdes immédiats à des sujets sociétaux d'actualité.

De par son action, le mouvement sportif a un rôle social et sociétal évident. Il participe à l'activité économique du pays. Avec ses 180 000 associations, il est un acteur majeur de la régulation de la société française pour tout ce qu'il lui apporte en termes d'éducation, de santé, de lien social et d'intégration, et doit être reconnu comme tel.

Le club sportif a davantage besoin d'être conforté dans ses missions plutôt que de se voir ajouter des actions spécifiques et différentes chaque année.

Le CNDS est un outil initié et voulu par le mouvement sportif pour être au service du sport : il n'a pas à être instrumentalisé.

Il est donc impératif d'en revoir sa gouvernance pour optimiser sa performance.

A l'image de ce qui se fait dans les autres pays européens, l'Etat français doit permettre à d'autres acteurs de faire la preuve de leur capacité à faire mieux dans un contexte économique contraint.

Aussi le mouvement sportif demande-t-il avec gravité et détermination que le CNDS soit géré selon des modalités analogues à ce qui a été fait pour d'autres structures, à l'instar de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

Il s'agit de gagner de l'efficacité en osant bousculer l'existant et en faisant confiance aux acteurs qui ont foi en ce que le sport et sa pratique dans les formes les plus diverses, à tous les âges de la vie, peuvent apporter à nos concitoyens et à l'environnement dans lequel ils vivent.